

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 2 NOVEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : sept

Présents : M. CUADRADO, M. LAURENT, Mme LEROUX, M. NAUDON, Mme TRAPATEAU, M. TRIJEAUD.

Excusé : M. LEVEQUE.

M. LEVEQUE donne pouvoir à M. NAUDON

Secrétaire de séance : M. CUADRADO

Ordre du jour de la séance :

1. Droit de préférence pour l'achat de parcelles boisées par la commune,
2. Mise en place d'une servitude de passage à l'Arbre,
3. Mise en place d'un service finances mutualisé,
4. Commission de contrôle liste électorale : nomination d'un délégué suppléant,
5. Demandes de subventions,
6. Elaboration des zones d'énergies renouvelables,
7. Questions diverses.

### **1- Droit de préférence pour l'achat de parcelles boisées par la commune :**

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commune a un droit de préférence sur les ventes de parcelles boisées sur son territoire. Ce droit n'est aucunement lié au fait d'être propriétaire d'une parcelle contiguë. Le conseil municipal doit donner son avis sur chaque demande de notaire.

Au début du mois d'octobre, une demande pour 3 parcelles a été reçue en mairie. Le délai de réponse laissé par le notaire n'a pas permis au conseil de se réunir pour délibérer sur cette question. Monsieur le Maire a donc pris la décision de renoncer à ce droit.

Ces demandes sont rares, mais il est proposé au conseil municipal de prendre une délibération pour renoncer au droit de préférence pour les prochaines demandes dans le cas où le délai serait trop court pour l'organisation d'un conseil municipal.

Les membres du conseil, à l'unanimité, souhaitent étudier toutes les demandes qui parviennent en mairie et garder la possibilité d'acquérir des parcelles boisées en cas de besoin.

Aucune délibération ne sera prise.

### **2- Mise en place d'une servitude de passage à l'Arbre**

La commune de Mazerolles doit réaliser des travaux de réparation d'une sortie de buse pour l'évacuation des eaux pluviales sur une propriété privée. Après consultation des services de l'ADA, la sortie de buse sera réparée par les agents du département avec l'accord des propriétaires.

Pour permettre la réparation de la canalisation et de la sortie de buse, les propriétaires ont donné leur accord :

- Pour la constitution d'une servitude concernant la pose de canalisation publique en terrain privé en tréfonds de leur propriété sise à l'Arbre, cadastrée sous le n° 521 de la section B, sur une bande de terrain de 2 m<sup>2</sup>, avec une autorisation d'occupation perpétuelle d'une bande de terrain de 1,50 m de part et d'autre de la servitude.
- Pour la constitution d'un droit de passage afin de permettre l'accès à la servitude indiquée ci-dessus.

En contrepartie, la commune s'engage à remettre les lieux en état. Elle fera son affaire personnelle des dégâts qui pourraient être causés dans la propriété lors de l'exécution des travaux.

La commune de Mazerolles entretiendra la sortie de buse et la canalisation d'eau pluviale à ses frais.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve l'acte en la forme administrative :
  - de constitution de servitude de passage en tréfonds sur la parcelle cadastrée n° 521 de la section B de la commune de Mazerolles, sise à l'Arbre, appartenant à M. et Mme TRAPATEAU Marc et Nathalie pour le passage d'une canalisation d'eau pluviale et de son nez de buse.
  - de constitution d'un droit de passage pour permettre l'accès à la servitude ci-dessus décrite.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en la forme administrative portant création d'une servitude et tous les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Maître Baillet-Leon, notaire à Chabanais, rédigera ce document. Le devis accepté pour la rédaction de cet acte est de 647,47 €.

**Vote :**            Pour : 7                            Contre : 0                            Abstention : 0

### **3 – Mise en place d'un service finances mutualisé**

L'Agence Technique de la Charente a mis en place une phase de test pour les mouvements comptables à façon du 2 octobre au 31 janvier 2024. La commune a adhéré à cette phase expérimentale. La communauté de communes, avec l'appui du service de gestion comptable, souhaite également proposer un service finances mutualisé.

Vu la convention déjà signée avec l'ATD 16, le conseil ne souhaite pas se positionner sur cette offre et attend d'avoir plus de renseignements concernant ce module.

Aucune délibération ne sera prise.

### **4- Commission de contrôle liste électorale : nomination d'un délégué suppléant**

Il s'agit de composer une commission de contrôle dont le rôle est le suivant :

- statuer sur les recours administratifs préalables obligatoires ;

- s'assurer de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune, extraite du répertoire électoral unique et permanent. Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21e jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prises par le Maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire.

Suite à la démission d'un membre du conseil municipal, également membre de la commission de contrôle, il convient de désigner un nouveau délégué suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Mr LAURENT Jérôme, qui accepte.

**Vote :**            Pour : 7                            Contre : 0                            Abstention : 0

### **5- Demandes de subventions**

- **AFM Téléthon :**

Après réflexion et comme les années précédentes, les conseillers municipaux ne souhaitent pas verser de subvention à l'AFM Téléthon.

- **Gym Douce à Mazerolles :**

La demande a été reçue en mairie le 22 septembre 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De verser une subvention de 250 € à l'association pour l'année 2023.
- D'autoriser Mr le Maire à signer les pièces nécessaires.

**Vote :**            Pour : 7                            Contre : 0                            Abstention : 0

### **6- Elaboration de zones d'énergies renouvelables :**

La commune a jusqu'au 31 décembre pour proposer une cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de productions d'énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque, solaire thermique, biogaz...).

M. TRIJEAUD présente la cartographie des zones relatives à l'éolien terrestre en Charente disponible sur le portail cartographique ENR. Le territoire de la commune possède beaucoup de zones à enjeux environnementaux forts, il y a donc peu de zones propices à l'installation d'éoliennes.

Plusieurs informations contradictoires arrivent régulièrement en mairie. Les conseillers souhaitent avoir plus d'informations sur la nécessité ou pas de délibérer sur ce sujet. La question sera posée à l'Association des Maires de France et sera de nouveau débattue lors d'un prochain conseil municipal avant la fin de l'année.

## 7- Questions diverses :

**Campagne de stérilisation des chats :** Monsieur le Maire souhaite reconduire cette action. La SPA sera contactée à ce sujet.

**Destruction nids de frelons :** Beaucoup de nids ont été détruits dans des maisons inhabitées. Monsieur le Maire propose de reconduire la campagne de piégeage au printemps. Une communication sera diffusée dans la prochaine Motte Info.

**Cérémonie du 11 novembre :** Il est retenu la même organisation que les années précédentes :

- Rendez-vous en mairie à 10h30
- Cérémonie au monument aux morts à 11h
- Verre de l'amitié offert par la municipalité.

**Ancienne salle des fêtes du Mas :** La salle et son logement ont été vendus. L'acte définitif a été signé le 27 octobre 2023 pour un prix net vendeur de 80 000 €. Bienvenue à Mr & Mme BOWEN.

### Travaux bâtiments communaux :

- **Mairie :** Des améliorations énergétiques sont apportées à ce bâtiment, comme le nouveau système de chauffage qui doit être installé et l'isolation du sous-sol. Nous en profitons aussi pour que la protection incendie soit revue en même temps. Les travaux réalisés au sous-sol sont effectués en régie.

- **Salle Polyvalente Maurice Faury :** Le dossier de l'expert pour la prise en charge des réparations des désordres dans le cadre de l'assurance décennale, en cours depuis plus d'un an et demi, est finalisé. Les fuites sur le toit plat ont été réparées avec une prise en charge financière directe de mille trois cent vingt Euros (1 320.00€).

Les prochains travaux prévus sont :

- ✓ Réfection du plafond de l'espace traiteur,
- ✓ Changement d'une partie des coursives extérieures en bois,
- ✓ Enlèvement et remplacement de la totalité du sol de la salle (environ 250m<sup>2</sup>).

L'assurance dommages ouvrages a déjà versé la somme de 976.80€, et récemment 43 896,55 € en plus pour ces travaux.

- **église :** Suite à nos demandes de subvention pour les travaux de la première tranche (toiture), les réponses sont les suivantes : DETR 45 % soit 29 900,70 € et département 20 % soit 13 289 €.

Une demande de subvention de 15 %, concernant des fonds européens, sera également effectuée avant la fin de l'année.

Concernant la deuxième tranche de travaux, liée aux conséquences, en grande partie, des infiltrations de la toiture, (réfection du plafond plat de l'église, de la sacristie et de la nef, isolation thermique, réfection façade, réparation huisseries) une demande de DETR devra être déposée avant la fin de l'année. Ces points seront inscrits à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**Eclairage public :** Toutes les lampes seront changées par de l'éclairage LED prochainement. Le coût de ces travaux est d'un montant total de 18 814.88€. Ne restera à la charge de la collectivité que 3 135,81 € pour les villages et le bourg, et 670,12 € pour l'église, grâce aux subventions Fonds Verts et à la participation du SDEG16.

**Aire de pique-nique à l'Arbre :** Cet espace a été contrôlé par un organisme agréé avant sa mise en service. Il s'avère que celui-ci était non conforme car les poteaux n'ont pas été coupés en biais et les lisses laissées brutes, non rabotées et/ou non poncées. Ce point doit être revu par les Jardins de l'Angoumois.

L'ouverture de l'aire de pique-nique se fera après l'aménagement des espaces verts (arbres et arbustes) qui est prévu pendant l'hiver.

**Motte féodale** : M. TRIJEAUD informe le conseil que la tour de guet et les marches pour y monter sont bien avancées et en cours de finition.

**Cimetière communal** : Le plan du cimetière a été intégré sur le logiciel du site de l'ATD16. Il est donc accessible par le service administratif de la mairie. Les données de chaque concession sont maintenant à compléter. Les reprises des concessions sont en cours, le dernier procès-verbal a été établi le 20 octobre. La chapelle, qui fera l'objet d'une restauration complète et d'une transformation en ossuaire communal, fait partie des concessions de reprises. Une nouvelle procédure pour d'autres concessions a débuté à la même date.

**Maison des associations** : M. CUADRADO présente le panneau fait par les enfants de l'AAEP pour indiquer la localisation du bâtiment. Il sera installé à l'extérieur à côté de la porte d'entrée.

**Recensement 2024** : Aucune candidature n'a été reçue en mairie à ce jour. Il est proposé de passer une annonce dans la presse locale et de prendre contact avec pôle emploi.

**Elections complémentaires** : Le tableau de tenue du bureau de vote pour les élections prévues le 3 et le 10 décembre est le suivant :

#### 3 décembre

8H - 10H30	M. NAUDON M. LAURENT
10H30 - 13H	Mme LEROUX M. LEVEQUE
13H - 15H30	Mme TRAPATEAU M. CUADRADO
15H30 - 18H	M. NAUDON M. TRIJEAUD

#### 10 décembre

8H - 10H30	M. NAUDON M. LAURENT
10H30 - 13H	Mme LEROUX M. LEVEQUE
13H - 15H30	Mme TRAPATEAU M. NAUDON
15H30 - 18H	M. NAUDON M. TRIJEAUD

**Fédération Départementale des Chasseurs** : La Fédération propose une éducation à la nature, à destination des scolaires.

En ce qui concerne les plantations à la Motte, dans le cadre de sensibilisation, Mme TRAPATEAU propose de faire passer l'information aux écoles primaires pour leur proposer de participer aux plantations.

**Banque alimentaire** : La prochaine collecte nationale aura lieu les 24 et 25 novembre.

**Poteaux incendie** : Les travaux demandés suite à la vérification des poteaux ont été faits (peinture et remplacement de certains bouchons).

**Vente ferraille** : Suite au nettoyage de l'ancienne salle des fêtes du Mas et de la grange communale, la ferraille rassemblée a été vendue. 219,60 € seront versés sur le compte du CCAS.

**CAUE 16** : L'étude de l'aménagement paysager du Bourg, autour de la Motte, est en cours.

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 30 novembre à 20h30.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

